

La limitation du nombre de renouvellement d'un mandat électoral est souvent envisagée. En effet, en Haute-Loire, un élu est maire de sa commune depuis plus de 50 ans. Cela peut paraître excessif mais ses concitoyens l'ont librement réélu au fil des consultations. Pour les opposants à toutes restrictions, l'argument de l'efficacité dans la conduite des longs projets est souvent utilisé. Les mêmes ne s'offusquent pas des 10 ans maximum accordés au Président de la République, chargé par essence du long terme : l'avenir du Pays. De fait, la limitation dans le temps du mandat présidentiel enlève tout poids à ceux qui prétendent que fixer une durée maximum aux mandats, entre « en contradiction avec deux principes constitutionnels: la liberté de se présenter à une élection et la liberté, pour l'électeur, de choisir son représentant ».

Voir incompatibilités :

http://www2.univag.fr/ctm/IMG/pdf/fiche_recapitulative_des_incompatibilites_entre_mandats_electifs_1-2.pdf

De mon observation, comme probablement de la vôtre, le 3^{ème} mandat d'un maire manque souvent de saveur et d'énergie. Autant je suis certain qu'il faut fixer une limite au renouvellement des mandats électifs, autant j'ai des difficultés à sentir la durée la plus pertinente, pas forcément celle que je vais proposer.